

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017
AJOURNÉE AU 19 SEPTEMBRE 2017
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 25 SEPTEMBRE 2017



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 5 septembre 2017, tenu le lundi 25 septembre 2017 à 19 h 14, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mme la conseillère, Diane Gargantini et MM. les conseillers, Daniel Forget, Denis Lacasse et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Sont absents au cours de la présente séance, MM. les conseillers, Denis Charette et Yves Sigouin.

Le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, est aussi présent.

Mme Lise Cadieux, greffière-adjointe, est également présente.

327/25-09-17

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 5 septembre 2017, ajournée au 19 septembre 2017, à la suite de son ajournement. Il est 19 h 14.

ADOPTÉE

328/25-09-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté par le greffier, à savoir :

- A OUVERTURE**
1. Réouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Rémunération du personnel électoral



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017
AJOURNÉE AU 19 SEPTEMBRE 2017
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 25 SEPTEMBRE 2017

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

1. Manifeste pour la création de « Réseaux régionaux de Hubs innovants » - Autorisation de signature

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une question est posée par le seul citoyen présent. Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent à cette question.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

329/25-09-17

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour la rémunération du personnel électoral lors d'élections et de référendums pour la Ville de Rivière- Rouge :

Président d'élection ou greffier :

Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection ou le greffier reçoit la rémunération suivante :

1. Lorsqu'il y a confection ET révision de la liste électorale ou référendaire : électeurs (ou personnes habiles à voter) et plus (domiciliés et non domiciliés) :
 - a) 0,406 \$ par électeur (ou personne habile à voter) pour chacun des 2 500 premiers;
 - b) 0,123 \$ par électeur (ou personne habile à voter) pour chacun des 22 500 suivants;
 - c) 0,044 \$ pour chacun des autres électeurs (ou personnes habiles à voter);
2. Lorsqu'il n'y a que confection de la liste électorale ou référendaire (ajout des électeurs ou des personnes habiles à voter non domiciliés) :
OU
Lorsqu'il n'y a que révision de la liste électorale ou référendaire parce que l'élection ou le référendum se tient à partir de la liste électorale ou référendaire en vigueur : électeurs (ou personnes habiles à voter) et plus (domiciliés et non domiciliés) :
 - a) 0,243 \$ par électeur (ou personne habile à voter) pour chacun des 2 500 premiers;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017
AJOURNÉE AU 19 SEPTEMBRE 2017
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 25 SEPTEMBRE 2017

- b) 0,071 \$ par électeur (ou personne habile à voter) pour chacun des 22 500 suivants;
 - c) 0,025 \$ pour chacun des autres électeurs (ou personnes habiles à voter);
3. Lorsqu'il y a NI confection NI révision de la liste électorale ou référendaire : électeurs (ou personnes habiles à voter) et plus (domiciliés et non domiciliés) :
- a) 0,077 \$ par électeur (ou personne habile à voter) pour chacun des 2 500 premiers;
 - b) 0,023 \$ par électeur (ou personne habile à voter) pour chacun des 22 500 suivants;
 - c) 0,009 \$ pour chacun des autres électeurs (ou personnes habiles à voter);

Journée du vote itinérant et par anticipation : 864 \$
Journée du scrutin : 864 \$;

Secrétaire d'élection ou de référendum :

Une rémunération égale aux trois quarts (75 %) de la rémunération totale du président d'élection ou du greffier;

Adjoint au président d'élection ou au greffier :

- Pour la personne responsable du secteur Sainte-Véronique incluant la présidence à la Commission de révision : lorsque requis par le président ou le secrétaire d'élection :
Une rémunération égale aux trois quarts (75 %) de la rémunération totale du président d'élection ou du greffier;
- Pour la personne responsable du secteur Sainte-Véronique : lorsque requis par le président ou le secrétaire d'élection :
Une rémunération égale à soixante pour cent (60 %) de la rémunération totale du président d'élection ou du greffier;
- Pour la personne responsable d'un autre lieu de votation : lorsque requis par le président ou le secrétaire d'élection :
Une rémunération égale à soixante pour cent (60 %) de la rémunération totale du président d'élection ou du greffier;
- Pour la personne responsable d'un lieu regroupant les sections de vote par anticipation des secteurs L'Annonciation et Marchand pour le dépouillement des votes : lorsque requis par le président ou le secrétaire d'élection :
Une rémunération égale à la moitié (50 %) de la rémunération totale du président d'élection ou du greffier.

Trésorier :

À l'occasion d'une élection :

Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé : 73 \$ plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport;

Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé :
27 \$ par candidat du parti lors de l'élection plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport;

Pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé : 33 \$

Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé : 140 \$

Pour chaque candidat indépendant autorisé : 26 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017
AJOURNÉE AU 19 SEPTEMBRE 2017
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 25 SEPTEMBRE 2017

Pour chaque candidat d'un parti autorisé : 12 \$

La rémunération globale du trésorier doit être inférieure à 10 000 \$.

Membres de la Commission de révision de la liste électorale ou référendaire :

pour le président de la Commission de révision : 35 \$ de l'heure
(pour l'élection 2017, cette fonction est assumée par la trésorière de la Ville);

pour le secrétaire, pour tout membre et agent réviseur et pour toute autre personne de la Commission : 20 \$ pour chaque heure où il siège;

s'il s'agit d'un employé municipal : il est rémunéré à son taux régulier pour la tenue de la Commission lors des heures normales de travail et hors de ces heures au taux de temps et demi ou autrement conformément à la convention collective de travail en vigueur.

Scrutateur d'un bureau de vote :

Séance de formation : 45 \$

Journées du vote itinérant : 20 \$ de l'heure

Dépouillement des votes donnés lors des journées du vote itinérant : le plus élevé entre 40 \$ et, si requis, 14,06 \$ de l'heure travaillée et ce, à la discrétion du président d'élection ou du secrétaire d'élection

Journée du vote par anticipation : 200 \$

Dépouillement des votes donnés par anticipation : le plus élevé entre 40 \$ et, si requis, 14,06 \$ de l'heure travaillée et ce, à la discrétion du président d'élection ou du secrétaire d'élection

Journée du scrutin, incluant le dépouillement : 300 \$

Nouveau dépouillement sommaire : le plus élevé entre 40 \$ et, si requis, 14,06 \$ de l'heure travaillée et ce, à la discrétion du président d'élection ou du secrétaire d'élection.

Secrétaire d'un bureau de vote :

Séance de formation : 45 \$

Journées du vote itinérant : 18 \$ de l'heure

Dépouillement des votes donnés lors des journées du vote itinérant : le plus élevé entre 40 \$ et, si requis, 13,50 \$ de l'heure travaillée et ce, à la discrétion du président d'élection ou du secrétaire d'élection

Journée du vote par anticipation : 175 \$

Dépouillement des votes donnés par anticipation : le plus élevé entre 40 \$ et, si requis, 13,50 \$ de l'heure travaillée et ce, à la discrétion du président d'élection ou du secrétaire d'élection

Journée du scrutin, incluant le dépouillement : 275 \$

Nouveau dépouillement sommaire : le plus élevé entre 40 \$ et, si requis, 13,50 \$ de l'heure travaillée et ce, à la discrétion du président d'élection ou du secrétaire d'élection.

Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs ou des personnes habiles à voter :

Séance de formation : 30 \$

Journée du vote par anticipation : 150 \$

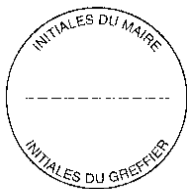
Journée du scrutin : 185 \$

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) :

Séance de formation : 30 \$

Journée du vote par anticipation : 200 \$

Journée du scrutin : 300 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017
AJOURNÉE AU 19 SEPTEMBRE 2017
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 25 SEPTEMBRE 2017

Préposé à la liste :

Séance de formation (si requis) :	30 \$
Journée du vote par anticipation :	175 \$
Journée du scrutin :	250 \$

Substitut :

Journée du vote par anticipation :	17 \$ de l'heure
Journée du scrutin :	17 \$ de l'heure.

Qu'une rémunération de 17 \$ de l'heure soit allouée :

- à tout membre du personnel électoral pour le transport du matériel électoral : le jour du vote par anticipation ou le jour du scrutin, lorsque requis par le président d'élection ou par le secrétaire d'élection ou par l'adjoint au président d'élection;
- à tout autre membre du personnel électoral ou référendaire dont le travail est requis par le président d'élection, par le secrétaire d'élection ou par l'adjoint au président d'élection pour la tenue d'une élection ou d'un référendum.

Que le coût des repas soit assumé par la Ville pour tout le personnel électoral ou référendaire de la Ville, soit pour la journée du vote par anticipation et pour la journée du scrutin.

Que le montant alloué par repas et les modalités s'y rapportant soient laissés à la discrétion du président d'élection ou du greffier ou son remplaçant.

Que les présents tarifs de rémunération incluent tous les frais de déplacement.

Que les présents tarifs de rémunération soient en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution qui remplace la résolution numéro 281/05-08-13 adoptée lors de la séance tenue le 5 août 2013.

ADOPTÉE

DIVERS

330/25-09-17

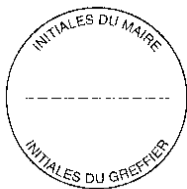
MANIFESTE POUR LA CRÉATION DE « RÉSEAUX RÉGIONAUX DE HUBS INNOVANTS » – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le manifeste de la création de « *Réseaux régionaux de Hubs innovants* », présenté lors du cinquième « forum des idées pour le Québec » ayant pour thème « *de l'ambition pour nos régions : de nouveaux outils pour s'affirmer et se développer* » qui s'est tenu les 8, 9 et 10 septembre 2017 à Saint-Hyacinthe.

Que cette signature signifie :

1. l'endossement d'un rôle de leader local dans le développement régional;
2. le refus de l'immobilisme régional et le souhait de participer activement au développement économique de l'ensemble des régions;
3. la connaissance que la liste des signataires (26 signataires actuels) sera éventuellement présentée lors de la prochaine rencontre des fondateurs



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017
AJOURNÉE AU 19 SEPTEMBRE 2017
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 25 SEPTEMBRE 2017

de ce manifeste avec le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard;

4. la compréhension que l'engagement est uniquement moral; en conséquence ni l'organisation qu'il représente, ni lui-même ne peuvent être tenus de participer ou de réaliser de quelconques actions en lien avec le manifeste ou même le développement économique;
5. l'acceptation de fournir sa photographie ainsi qu'une courte biographie professionnelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une question est posée par le seul citoyen présent. Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent à cette question.

331/25-09-17

LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 19 h 24.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse